**Termes de Référence**

|  |  |
| --- | --- |
| **Objet** | Recrutement d’institutions financières pour la mise en place d’un système de financement des microprojets de jeunes.  |
| **Projets** | * Appui a Ia mobilisation des jeunes, acteurs de Ia cohésion sociale et de Ia paix dans les régions du Centre Nord et du Sahel du Burkina Faso
* Programme d’appui à la prévention des conflits et de l’extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina et du Togo
 |
| **Intitulé des activités** | * Mise en place d’un fonds de financement des microprojets des jeunes (hommes, femmes et personnes vivants avec un handicap),
* Octroi de fonds aux jeunes pour la conduite de leurs microprojets,
* Suivi du déblocage et l’utilisation des fonds.
 |
| **Organisateur** |  Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)/Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) |
| **Bénéficiaires** | 2200 Jeunes des communautés de Personnes Déplacées Internes, communautés hôtes et réfugiés  |
| **Période de publication**  | Du 05, 06 et 07 Janvier 2021 |
| **Date limite de dépôts des dossiers**  | Le 15 Janvier 2021 |
| **Date de démarrage** | Janvier 2021 |
| **Zones cibles** |  Régions du Centre-nord, du Sahel, de l’Est et du Centre-est.  |

**I. CONTEXTE & JUSTIFICATION**

Depuis le début des attaques des groupes armés au Burkina Faso en 2016, on dénombre plus de 838 548 Personnes déplacées internes (PDI), selon les chiffres actualisés en fin mars 2020 du Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d’Urgence et de Réhabilitation (SP-CONASUR). A ces personnes déplacées internes s’ajoutent les réfugiés déjà présents au Burkina depuis 2012. Cette situation pose des défis importants dans les régions du Centre-est et du Sahel du Burkina Faso notamment en termes d’accès de ces populations déplacées et réfugiées au logement, à l’alimentation, à la santé mais aussi accentue la raréfaction des opportunités économiques pour les jeunes. Elle pose de ce fait, un défi de cohésion sociale entre les Personnes Déplacées Internes (PDI), les réfugiés et les populations hôtes. D’autre part, les localités de l’espace frontalier Bénin-Burkina-Togo (BBT), éloignées géographiquement des centres de décision avec une accessibilité souvent très limitée, sont restées longtemps des espaces « éprouvés par de dures réalités socioéconomiques » où le sentiment d’abandon est fortement ancré dans la conscience collective. Au titre des fragilités préoccupantes relevées dans les zones précitées, on retient entre autres l’insuffisance d’opportunités pour les femmes et le jeunes, les rendant vulnérables face aux groupes armés qui agissent partout dans le pays.

En tant qu’organisation intergouvernementale, l’Organisation internationale pour les migrations (OIM) œuvre depuis plus de 65 ans aux côtés des gouvernements et de la société civile afin de favoriser une meilleure compréhension de la dynamique migratoire, de promouvoir la mobilité régulière, d’encourager le développement économique et social par le biais de la migration et de veiller au respect de la dignité humaine et à la préservation du bien-être des migrants. L’OIM est attachée au principe selon lequel des migrations qui s’effectuent en bon ordre et dans le respect de la dignité humaine sont bénéfiques aux migrants et à la société. Dans cette optique et dans le cadre de son appui au Gouvernement burkinabè dans la prévention de l’extrémisme violent, la gestion des conflits communautaires, le renforcement de la cohésion sociale mais aussi dans le but de lutter contre le sous-emploi des jeunes, la Mission pays de l’OIM met en œuvre le projet d’« Appui à la mobilisation des jeunes, acteurs de la cohésion sociale et de la paix dans les régions du Centre Nord et du Sahel du Burkina Faso » et le programmes d‘«appui à la prévention des conflits et l’extrémisme violent dans les régions de l’Est et du Centre-Est du Burkina Faso ». Un des objectifs communs à ces deux projets est de faciliter la création et/ou le renforcement de microentreprises des jeunes et aux femmes en vue leur donner des opportunités d’emploi et ainsi renforcer leur résilience face à la tentation d’être enrôlé dans les groupes armés. Cela permettrait également de maintenir dans leurs terroirs les éventuels candidats à la migration irrégulière. Pour mener à bien ce mécanisme de financement des microentreprises, l’OIM envisage de mettre à profit le potentiel existant dans les régions en matière de financement via des structures financières.

C’est dans ce contexte que les présents Termes de Références sont publiés en vue de sélectionner une/des institution(s) financière(s) pour la mise en place du mécanisme de financement des projets des bénéficiaires.

**II.OBJECTIFS ET DESCRIPTION DES TÂCHES**

Le but est d’identifier et sélectionner une/des institution(s) financière(s) fiable(s) pour la mise en place d'un mécanisme de financement sécurisé et pérenne pour les micros et petites entreprises afin de soutenir les activités entrepreneuriales des bénéficiaires des projets (jeunes 18-35 ans y compris des personnes vivant avec un handicap).

De façon spécifique, l’institution aura pour tâches de :

* Elaborer un guide de gestion du fonds ;
* Ouvrir un compte spécial pour abriter et loger les fonds
* Ouvrir un compte pour chacun des promoteurs ou regroupement de promoteurs et leur octroyer les fonds (conformément aux modalités décrites dans l’offre technique)
* Elaborer les rapports périodiques de gestion du fond ;
* Accompagner les microentreprises dans la mise en place des outils de gestion des fonds qui leur sont octroyés ;
* Proposer le mécanisme de durabilité des fonds ;
* Sensibiliser les promoteurs sur l’éducation financière et la bonne gestion des finances (processus de financement de la demande du bénéficiaire, anticipation des difficultés et mesures d’accompagnement proposées par l’institution).
* Faire le suivi de l’usage des fonds par les jeunes de sorte à empêcher les détournements,
* Trouver une approche non judiciaire en cas de détournement constaté d’un bénéficiaire et fortement prioriser la recherche d’alternatives.

**III.LIVRABLES**

Les principaux livrables sont :

* Soumission d'un guide de gestion qui inclura les différentes modalités du financement et les termes du partenariat avec OIM (stratégie de décaissements, de suivi financier et appui annexe)
* Soumission de rapports d’instruction et les rapports périodiques (trimestriel, semestriel et annuel)
* Soumission des états de compte des bénéficiaires.

**IV. PROFIL ATTENDU**

- Institutions financières (banques ou institutions de microfinance) jouissant d’un statut légal au Burkina Faso

- Expérience confirmée dans la mise en place de mécanisme de financement pour des microprojets

- Maitrise de la faisabilité économique similaire et maitrise des questions liées à la microfinance, la finance rurale, le financement de la microentreprise rurale, la microentreprise,

- Expertise en gestion de données et base de données ;

- Sensibilité démontrée aux questions de protection des données personnelles et aux questions genre.

**V.PROCEDURE DE SOUMISSION**

Les institutions intéressées sont priées d'envoyer un dossier de soumission comportant les documents suivants :

1. Une offre technique comprenant

- Une note méthodologique,

- Un chronogramme et un calendrier d'exécution couvrant au maximum six mois.

- Des exemples de travaux antérieurs avec les références des commanditaires afférentes.

2. Une offre financière comprenant

- Une proposition financière détaillée en HT et TTC.

Les dossiers devront être envoyés sous plis fermé (version physique) aux locaux de l’OIM à Ouaga 2000 ou en version numérique à l’adresse : burkinavacancies@iom.int avec la mention « Proposition technique et financière pour le mécanisme de financements au profit des jeunes des projets » en mettant en copie chjoseph@iom.int et ldsanou@iom.int .